



Le rôle du Délégué à la Police du Terrain

Le délégué est le responsable « officiel » du bon déroulement avant, pendant et après le match pour l'ensemble des participants.

1. Accueil de l'arbitre :

Le délégué arrive au stade à la même heure que l'équipe locale. (Voir horaires sur convocation en ligne (préciser adresse du site))

Il accueille le ou les arbitres dès leur arrivée au stade et se met à leur disposition **une heure avant le début de la rencontre :**

- **enfile le brassard jaune « délégué »** disponible au bureau.
- il propose un café d'accueil ou une boisson de bienvenue.
- conduit à leurs vestiaires les arbitres et les visiteurs, prendre les clés aux endroits prévus
- apporte le soutien logistique en fonction de leur(s) demande(s), comme une bouteille d'eau.

2. Avant la rencontre :

- Il fait le relais entre les équipes et les arbitres pour que la Feuille de Match Informatisée soit bien remplie dans les temps

- Il accompagne les arbitres lors de la visite du terrain, et fait mettre le terrain en conformité si nécessaire :
 - les ballons en bon état et en nombre suffisant,
 - le traçage du terrain,
 - les drapeaux de touche réglementaires,
 - la présence de piquets de coin
- Il récupère un maillot de chaque équipe et de chaque gardien et les présente à l'arbitre qui valide les couleurs.
- Il prend les consignes auprès de l'arbitre.
- Il ferme les vestiaires des arbitres avant le match

3. Pendant la rencontre :

- Il est chargé de la sécurité autour du terrain à l'intérieur et à l'extérieur de la main courante.
- Il ne tolère sur le banc de touche que les personnes inscrites sur la feuille de match et admises par les arbitres., les autres personnes devront être derrière la main courante.
- Il veille prioritairement au respect des arbitres.
- Il fait accompagner aux vestiaires un joueur exclu par un dirigeant calme.

- Il regroupe les ballons et les met à disposition des arbitres.
- le Délégué ne rentre pas dans les polémiques des joueurs, des dirigeants ou des spectateurs des 2 équipes.

Il reste neutre.

Durant toute la rencontre, le délégué reste sur la touche. Il ne va pas chercher les ballons chez le voisin par exemple ...

A la mi-temps :

- Il accompagne les arbitres depuis le terrain jusqu'à leur vestiaire. Il s'assure qu'une boisson est à leur disposition.
- Il s'enquiert d'éventuelles consignes ou demandes particulières.

4. A la fin de la rencontre :

- Il accompagne les arbitres aux vestiaires,
- Il veille à ce que la sécurité des arbitres et des joueurs soit assurée,
- Il s'informe des noms des blessés et les communique à l'arbitre ou invite les capitaines à le faire,
- Il invite un dirigeant ou le capitaine de chaque club à prendre connaissance de la FMI et vérifie qu'elle soit dûment complétée et signée électroniquement.
- Il accompagne les arbitres jusqu'à leur départ du stade, après avoir offert le pot d'après-match.

Si besoin, numéros utiles :

Commission arbitrage

Christophe Roy 06 25 90 67 05

Serge Soullard 06 73 97 85 70

Eric Coustre 06 79 07 80 41

Marc Gautreau 06 25 78 71 86

Pôle Administratif

Delphine Leclair 06 14 06 07 76

Christian Branchu 06 75 69 02 16

**MERCI DE VOTRE AIDE PRECIEUSE !
BON MATCH !**